AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

Bulletin Technique N° 7 d'Avril 1961 +2 suppl.5

DEPISTAGE des FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU et de BLACK-ROT de la VIGNE et du MILDIOU de la POMME DE TERRE

Depuis plusieurs années déjà, la Station d'Avertissements Agricoles organise un concours pour la détection des premiers foyers des principales maladies de la vigne et de la pomme de terre.

Les renseignements obtenus, tout en permettant aux intéressés de connaître l'état sanitaire de leurs cultures, apportent une aide précieuse à la Station d'Avertissements. Il lui est possible ainsi, connaissant l'importance des attaques de prescrire des mesures de lutte spéciales : suppression des pousses basses, extinction des foyers, traitements particuliers pour des zones plus atteintes.

Nous engageons donc les viticulteurs ainsi que les producteurs de pommes de terre, à participer à ce concours qui ne peut manquer de les aider pour l'application des traitements contre les parasites nécessitant des traitements préventifs.

- Réglement du Concours -

Une prime de 12 N.F. est offerte à la première personne qui nous adressera, soit une feuille de vigne, une grappe atteinte de Mildiou ou de Black-Rot, ou bien une feuille de pomme de terre portant une tache de Mildiou.

Les participants devront prélever les feuilles ou les grappes atteintes et les envoyer à l'une des adresses citées au verso, entre deux buvards légèrement humides ou dans un sachet en matière plastique.

Une prime sera attribuée pour le Mildiou de la vigne, une pour le Black-Rot et pour chacune des régions d'appellations précisées plus loin. En outre, une prime supplémentaire est offerte pour chaque département, en dehors des appellations.

Pour la pomme de terre, une seule prime sera donnée par département.

.../...

P12

.../...

I - Station d'Avertissements Agricoles du Sud-Ouest- Chemin d'Artigues -CENON-Gironde

Gironde : Bourg sur Gironde, St-Emilion, Médoc, Graves, Entre-deux-Mers, Sauternais, Ste-Croix-du-Mont.

Dordogne : Monbazillac.

Landes et Lot et Garonne : Bas Armagnac, Tenarèze, Haut Armagnac, Tursan.

II - Sous-Station d'Avertissements Agricoles, 45 Rue de Bellefonds, COGNAC (Charente)

Charente et Charente-Maritime : Grande Champagne, Petite Champagne, Borderies, Fins bois.

III - Sous-Station d'Avertissements Agricoles, 23 rue du Maréchal Joffre, PAU (B.P.)

Basses-Pyrénées : Jurançon, Vic Bilh, Irouleguy.

Chaque envoi devra être accompagné d'une fiche de renseignements précisant :

- Nom - Prénom - Adresse du concurrent
- Emplacement du vignoble ou de la culture (lieu dit)
- Nature du sol - Situation - Exposition - Humidité
- Cépage ou variété
- Date de la découverte du foyer - Son importance
- Emplacement de l'organe atteint
- Pour la pomme de terre indiquer si la culture a été arrosée ou irriguée.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C.ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : L. BOUYX